

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [11 Mai 2023](#)

Date de convocation : 25 avril 2023
Date d'affichage : 26 avril 2023

Séance du 4 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 26

Nombre de voix exprimé : 30

L'an deux mille vingt-trois et le quatre mai,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Emilie Bastié, François Bonnet, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Bernadette Vitale.

Procurations de : Josiane Giraudon à Catherine Serra, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert,

Absents et excusés : Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran-Pontevès Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Jean-Paul Grouiller, Michel Partage, Béatrice Paumier-Lallemand, Samantha Khalizoff, Karine Mouret supplée par Brigitte Pascal-Freytag,

Madame Catherine SERRA est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-054
Projet d'acquisition par l'EPF PACA pour le compte de la commune
de La Tour d'Aigues - 44 rue Lafayette

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2018-079 du 11 octobre 2018 approuvant la convention multi-sites avec l'Etablissement Public Foncier PACA ;

Vu la convention multi-sites avec l'EPF PACA, signée le 11 décembre 2018, notamment son article 14 ;

Vu la délibération n°2023-014 du 23 février 2023 donnant l'accord de COTELUB à l'acquisition par l'EPF PACA d'une parcelle à La Tour d'Aigues, rue Lafayette ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Lors de son conseil communautaire du 23 février 2023, COTELUB a donné son accord à l'acquisition par l'EPF PACA, au bénéfice de la Commune de La Tour d'Aigues, de la parcelle H425, 33 rue Lafayette à La Tour d'Aigues.

Le montant annoncé était celui donné par le service des Domaines, 77 000 €.

Après négociation, le montant final d'acquisition est de 80 000 €

Les délégués de la commune de La Tour d'Aigues, ne participent ni aux débats, ni au vote,

Il est proposé de donner l'accord de COTELUB à cette acquisition.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De donner l'accord de COTELUB sur cette acquisition par l'EPF PACA ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De donner** l'accord de COTELUB sur cette acquisition par l'EPF PACA ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 30 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

Catherine SERRA
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

